

HONORAIRES DE L'AGENCE 2021

HONORAIRES DE VENTE (TVA 20%)

Les honoraires de vente sont supportés par l'acquéreur et déjà inclus dans les prix affichés.

Biens d'habitation, terrains, et murs de commerce : TVA 20% INCLUDE

PRIX DE VENTE	Barème 1	Pourcentage d'honoraires	Barème 2	Pourcentage d'honoraires
1 à 25 000 euros	Mandat Sans exclusivité	Forfait 3 000 €	Mandat Exclusif	Forfait 3 000 €
25 001 à 100 000 euros		7 %		6.5%
100 001 à 200 000 euros		6%		5.5%
200 001 à 300 000 euros		5.5%		4.5%
301 000 à 800 000 euros		5%		4%
+ de 800 001 euros		4.5%		3.5%

Des conditions particulières pourront être appliquées dans le cas de : mise en vente de plusieurs biens appartenant à un même propriétaire, caractère singulier du bien vendu, vente à un locataire, ancienneté du client. Liste non exhaustive.

Cession de fonds de commerce ou de bail :

PRIX DE VENTE	Honoraires	PRIX DE VENTE	Honoraires
1 à 25 000 euros	Forfait de 5 000 euros HT	50 001 à 100 000 euros	Forfait de 10 000 euros HT
25 001 à 50 000 euros	Forfait de 7 500 euros HT	+ de 100 001 euros	10 % HT du prix de vente

HONORAIRES DE LOCATION (TVA 20%)

Baux d'habitation ou mixtes soumis à la juillet 1989 (conforme à la loi ALUR du 24 mars 2014)

Les honoraires propriétaires sont à minima équivalents à ceux incombant aux locataires

Honoraires Locataires et Propriétaires :

Organisation de la visite, constitution du dossier du candidat, rédaction de bail (€/m ²) (plafond 12€/m ²)	HORS GESTION	12.00 € TTC chacun
	EN GESTION	10.00 € TTC chacun

Etablissement de l'état des lieux d'entrée (plafond 3 €/m ²) par un Expert indépendant avec visite virtuelle	F1 à F3 : 91 € TTC (appartement) ou 109 € (maison) chacun F4 à F5 : 103 € TTC (appartement) ou 149 € (maison) chacun F6 à F8 : 125 € TTC (appartement) ou 191 € (maison) chacun
--	---

Baux commerciaux ou professionnels :

Honoraires location à la charge du preneur : 15% HT+TVA 20% soit 18% TTC sur le loyer annuel HT / Etat des lieux d'entrée réalisé par un Expert indépendant

Parking Garage Cave ou Box : les honoraires de rédaction d'actes et de location sont de 230 € TTC par moitié propriétaire-locataire

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE (TVA 20%)

Les honoraires de gestion sont fixés à un montant de 5.85 % HT +20% de TVA soit 7% TTC des loyers encaissés charges comprises. Ils pourront être réduits en fonction du nombre de lots, de la situation géographique et du montant du loyer des biens proposés en gestion.

Cette prestation comprend :

Etablissement et envoi des avis d'échéances et des quittances au locataire ; Encaissement des loyers du locataire ; Espace Extranet propriétaire-locataire

Virement des loyers au propriétaire ;

Compte-Rendu de Gestion (CRG) le 30 du dernier mois de chaque trimestre civil ;

Récupération auprès du locataire des diverses taxes ; Révision annuelle des loyers ;

Envoi au propriétaire, sur demande, des éléments nécessaires à sa déclaration annuelle des revenus fonciers ;

Gestion du bien pendant toute la durée du mandat : réparations, sinistres DDE, règlement aux fournisseurs, etc... : les travaux sont refacturés à l'euro/euro, sans aucune commission prélevée de notre part ; Visite du logement avant chaque remise en location pour faire un point de son état ;

Gestion et suivi complet des contentieux, en cas de nécessité ;

Possibilité pour le propriétaire bailleur de souscrire une assurance complémentaire type G.L.I. auprès d'assurances partenaires

Investisseurs : accompagnement lors de la livraison du logement neuf jusqu'à la mise en location du logement (dispositions Loi Pinel)

HONORAIRES DIVERS GESTION

En cas de non paiements du loyer au 5 du mois, envoi d'une lettre de relance simple : 8€

En cas de non paiements du loyer au 15 du mois, envoi d'une lettre recommandée : 19€

En cas de non paiements du loyer au 30 du mois, remise du dossier à l'huissier facturé : 75€

Relance recommandée avec accusé de réception pour l'obtention de l'attestation annuelle d'assurance : 35€

Informations relatives à la publicité des prix : Toute prestation de service fera l'objet dès qu'elle a été rendue et en tout état de cause avant paiement du prix de la délivrance d'une note lorsque le prix de la prestation est supérieur ou égale à 25€ (tva comprise). La délivrance d'une note sera faite à la demande du client.